

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2018-44</b>
---	---	-----------------

## SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 13 décembre 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, , GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, <del>QUIGNARD Jean-Pierre</del> , BELORGEY Fabien, <del>CORNESSE Jean-Pierre</del> , DESBOIS Charline, <del>GIRARDIN Carine</del> , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, <del>MENETRIER Adrien</del> , MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, <del>PAJOT Marc</del> .  <b>Procuration :</b> CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE Roseline <b>Absents :</b> PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre, GIRARDIN Carine, MENETRIER Adrien Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11	

**Date de la convocation**  
 06/12/2018  
**Date d'affichage**  
 14/12/2018

### OBJET : VENTE OU LOCATION PARQUET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres de la commune que l'association « Les Casse-Quelas » de Martrois loue quasiment chaque année le parquet communal acheté en 1984 pour un montant de 6 938.08 francs soit 1 057.70 €.

Madame Francine Nell, présidente de l'Association Les Casse-Quelas, propose de l'acheter 500 €, afin d'éviter les manutentions ou de continuer à payer la location chaque année, mais en le stockant à Martrois.

Considérant que le parquet n'est quasiment que loué par cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- DEDICE de louer chaque année à l'association « Les Casse-Quelas » le parquet communal pour un montant de 45 € ;
- DIT que l'association « Les Casse-Quelas » en assurera le stockage afin d'éviter les manutentions.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT